BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 13 du 19 février 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

INSTRUCTION

portant abrogation de l'instruction n° 1671/DEF/SGA/DRH-MD/SRRH/SDFM du 23 février 2017 relative aux modalités de sélection et de formation des inspecteurs de sécurité de la défense.

Du 12 janvier 2021

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE :

Service des statuts et de la réglementation des ressources humaines civiles et militaires; Bureau des statuts et de la rémunération

INSTRUCTION portant abrogation de l'instruction n° 1671/DEF/SGA/DRH-MD/SRRH/SDFM du 23 février 2017 relative aux modalités de sélection et de formation des inspecteurs de sécurité de la défense.

Du 12 janvier 2021

NOR A R M S 2 1 0 0 1 0 3 J

Référence(s):

- Code de la défense, notamment ses articles D. 3126-5 à D. 3126-8.
- > Décret N° 2009-545 du 14 mai 2009 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel militaire.
- > Arrêté du 22 octobre 2013 portant organisation de la direction du renseignement et de la sécurité de la défense.

Texte(s) abrogé(s) :

2 Instruction N° 1671/DEF/SGA/DRH-MD/SRRH/SDFM du 23 février 2017 relative aux modalités de sélection et de formation des inspecteurs de sécurité de la défense.

Référence de publication :

Art. 1er. <u>L'instruction n° 1671/DEF/SGA/DRH-MD/SRRH/SDFM du 23 février 2017</u> relative aux modalités de sélection et de formation des inspecteurs de sécurité de la défense est abrogée.

Art. 2. La présente instruction est publiée au Bulletin officiel des armées.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre, directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

Philippe HELLO.